



BOURSE POSTDOCTORALE

OCEAN - ISMER

OCEAN finance une bourse postdoctorale en collaboration avec ISMER
Programme conjoint France Québec • Édition 2027

1. Objet de l'appel

L'Institut OCEAN et l'ISMER lancent un appel à projet de recherche conjoints destiné à financer un post-doctorant sur vingt-quatre mois, comprenant douze mois dans un laboratoire du périmètre de l'Institut OCEAN, rattaché à A*midex, et douze mois à l'ISMER, au Québec. Le programme vise à développer des collaborations scientifiques entre les équipes des deux instituts autour des thématiques présentées dans cet appel.

Le présent appel s'adresse aux porteurs de projets. Chaque proposition doit être construite et déposée conjointement par un porteur relevant d'un laboratoire du périmètre de l'Institut OCEAN, rattaché à A*midex, et un porteur de l'ISMER. Elle doit former un programme scientifique cohérent sur deux ans et justifier la contribution de chaque équipe ainsi que la valeur ajoutée de la mobilité.

Le déroulement en trois phases :

- Phase 1: Les équipes soumettent d'abord un projet conjoint. Le comité de recherche sélectionne jusqu'à 3 projets et équipes de recherche associées pour la seconde phase.
- Phase 2: Les porteurs des 3 projets sélectionnés publieront l'offre de postdoctorat détaillée pour un affichage international commun. Les candidatures seront ensuite examinées et les candidats seront présélectionnés par les porteurs de projets.
- Phase 3: Les candidats présélectionnés seront auditionnés par le comité de recherche; la décision finale relève de ce comité paritaire.

Le projet financé relèvera de la qualité du dossier ainsi que de la qualité du candidat retenu.

Le programme repose sur un encadrement partagé et sur la complémentarité des deux environnements de recherche. Les porteurs préciseront les conditions d'accueil, les moyens disponibles et les résultats attendus à l'issue de chaque séjour.

Modalités de dépôt

Le dépôt se fera sous la forme d'un dossier PDF unique.

2. Rétroplanning du programme



Période	Étape et résultat attendu
8 octobre 2026	Phase 1 Ouverture de l'appel à projets auprès des équipes Océan et ISMER.
27 novembre 2026, midi (UTC+2)	Clôture des dépôts des projets.
Fin novembre 2026	Sélection des projets par le comité paritaire de recherche et notification des équipes pré-sélectionnées
Début décembre 2026	Phase 2 Publication de l'offre de post doctorat à l'international sur les sujets retenus.
Fin janvier 2027	Clôture des candidatures
Fin février 2027	Phase 3 Sélection des postdoctorants.es. Attribution des bourses postdoctorales.
Mai à décembre 2027	Prises de fonction.
Après douze puis vingt-quatre mois - proposé	Organisation du bilan de transition entre les deux sites puis du bilan scientifique final.

Les projets devront proposer un ordre des séjours ; les candidats indiquent l'ordre souhaité, à convenir avec les deux équipes d'accueil.

3. Thématiques scientifiques

Les propositions doivent s'inscrire dans au moins une des six thématiques suivantes. Les approches interdisciplinaires sont encouragées. Les exigences territoriales propres aux axes 1 et 2 sont précisées ci-dessous.

1. Arts et sciences

Mobiliser les arts, les sciences et les savoirs locaux pour comprendre, représenter et communiquer les transformations des milieux marins et côtiers. Les projets favorisent le dialogue entre artistes, scientifiques, communautés et décideurs, la médiation, la valorisation du patrimoine maritime et l'engagement citoyen. Ils devront s'appuyer sur une collaboration entre la Méditerranée et le Saint-Laurent ou l'Arctique.

2. Mer et santé

Étudier les interactions entre les changements climatiques, les écosystèmes marins et la santé humaine pour renforcer la résilience des communautés côtières. Les recherches pourront porter sur les risques sanitaires, les événements extrêmes, les services écosystémiques, la sécurité alimentaire ou les stratégies de prévention et d'adaptation. Elles devront concerner la Méditerranée, le Saint-Laurent ou l'Arctique, ou combiner ces territoires.



3. Systèmes intelligents de surveillance

Concevoir des systèmes de surveillance et d'aide à la décision mobilisant observations *in situ*, acoustique marine, observatoires, satellites, véhicules autonomes, intelligence artificielle ou jumeaux numériques. Les applications pourront concerner la navigation, la conservation des espèces, la gestion des stocks, la prévision de la dispersion des pollutions accidentelles et les stratégies d'intervention en milieu marin et côtier.

4. Matériaux respectueux des océans dès leur conception

Associer chimie, biologie, écotoxicologie et partenaires industriels pour développer des matériaux conçus pour prévenir la pollution marine. Les projets viseront notamment des polymères dont la dégradation en milieu marin est maîtrisée, non toxique et compatible avec les cycles naturels du carbone. Ils explicitent les méthodes permettant d'évaluer ces propriétés.

5. Océan et société

Développer des approches de gouvernance de l'océan articulant connaissances scientifiques, économie et besoins des sociétés. Les travaux pourront mobiliser économie environnementale, finance carbone, politiques publiques, droit international, sciences participatives et acceptabilité sociale pour rapprocher recherche, décision publique et acteurs économiques dans la gestion durable des espaces marins.

6. Préparation scientifique à la mise en œuvre du traité BBNJ

Développer des méthodes harmonisées pour concevoir, suivre et évaluer les mesures de conservation en haute mer. Les projets intègrent les données d'observation disponibles, les indicateurs de biodiversité et les outils d'aide à la décision, et proposent une feuille de route scientifique destinée aux autorités nationales et internationales pour accompagner la mise en œuvre du traité sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales, dit BBNJ.

4. Soutien prévu et engagements des équipes

Séjour de douze mois	Rémunération ou enveloppe prévue	Fonds de recherche
Laboratoire de l'Institut OCEAN	62 000 €	10 000 €
ISMER au Québec	70 000 dollars	10 000 dollars

Les frais de mobilité entre la France et le Canada seront pris en charge sur les fonds de recherche prévus pour le projet. Leur répartition entre les deux enveloppes devra être précisée dans le budget prévisionnel. Les modalités de gestion des crédits, les dépenses de mobilité couvertes et les conditions contractuelles propres à chaque séjour seront précisées dans l'appel à candidatures.

Les deux porteurs s'engagent à assurer un encadrement conjoint et à préciser les moyens disponibles dans chaque établissement : accès aux équipements et aux données, capacités analytiques, terrain et appui technique. Le dossier identifiera les dépenses nécessaires, les ressources complémentaires éventuelles et les conditions de continuité du travail lors du changement de site.

5. Dossier de projet



Format proposé : un fichier PDF comprenant cinq pages maximums de description scientifique, bibliographie comprise, complétées par un CV de deux pages maximums pour chacun des deux porteurs. Police de 11 points minimum, interligne 1,15 et marges de 2 cm minimum. Dossier en français ou en anglais.

La description scientifique comprendra les éléments suivants :

- Titre, acronyme éventuel, thématique retenue, noms et affiliations des deux porteurs et résumé de 250 mots maximum.
- Contexte, question de recherche, objectifs, originalité et résultats attendus.
- Méthodologie, étapes de travail et calendrier sur vingt-quatre mois, avec répartition des activités entre les deux séjours.
- Complémentarité des équipes, contribution propre de chaque site, encadrement conjoint et moyens d'accueil.
- Profil scientifique et compétences recherchés chez le postdoctorant ; aucune candidature nominative n'est demandée à cette étape.
- Budget prévisionnel des fonds de recherche pour chaque séjour, incluant les frais de mobilité France-Canada, ainsi que les ressources complémentaires nécessaires.
- Livrables, diffusion des résultats, gestion des données et, selon le projet, autorisations et conditions éthiques à anticiper.

Le dossier précisera aussi la qualité du milieu d'accueil et les dispositions prévues pour un recrutement et un accompagnement équitable et inclusif. Si le projet implique des communautés autochtones, il décrira la démarche de co-construction envisagée avec celles-ci.

6. Sélection des projets

Un comité paritaire entre les deux Instituts vérifiera le portage conjoint, l'inscription thématique, la faisabilité des deux séjours et la complétude du dossier. Il évaluera ensuite les projets selon les critères suivants :

Critères	Éléments examinés
Qualité scientifique et impact	Originalité, objectifs, méthodes, résultats attendus et portée scientifique ou sociétale.
Adéquation thématique	Inscription dans les axes OCEAN-ISMER et respect des exigences territoriales applicables.
Qualité et complémentarité de l'équipe	Compétences des porteurs, contributions des deux sites et valeur ajoutée de la collaboration.
Faisabilité	Calendrier sur vingt-quatre mois, moyens, budget incluant la mobilité et accès aux données ou au terrain.
Milieu d'accueil et inclusivité	Encadrement, intégration, accès aux ressources, recrutement inclusif et co-construction avec les communautés concernées, le cas échéant.

Préparation des offres retenues

Avant l'affichage international, les deux porteurs préparent une offre complète précisant le sujet, les missions, les compétences, l'encadrement, les deux sites, les conditions financières confirmées et la



mobilité. Les instituts valident ces offres et organisent leur diffusion sur leurs sites et dans les réseaux scientifiques internationaux pertinents.

7. Appel international et sélection des post doctorants

À l'issue de la sélection des projets, un appel international présentera les sujets retenus, les équipes d'accueil, les compétences recherchées, les conditions financières confirmées et le calendrier de recrutement. Les porteurs contribueront à la rédaction et à la diffusion des offres.

Les candidats devront être titulaires d'un doctorat au plus tard à la prise de fonction et s'engager à effectuer douze mois dans chaque institut. Les doctorants et post-doctorants actuellement encadrés par l'un ou l'autre des porteurs du projet ne seront pas éligibles pour ce projet. Il est proposé d'apprécier cette situation à la date de clôture de l'appel à candidatures et d'inclure le co-encadrement dans cette règle.

Le dossier de candidature proposé comprendra un CV, une lettre de motivation de deux pages maximums précisant le sujet choisi, les compétences apportées, la disponibilité et l'ordre souhaité des séjours, une liste de productions scientifiques et, selon le parcours, les expériences de terrain, missions en mer, contributions techniques, médiation et responsabilités collectives, un justificatif du doctorat ou la date prévue de soutenance et les coordonnées de deux références. Les modalités pratiques de dépôt seront précisées lors de l'ouverture de l'appel international.

Les candidats pourront expliciter les compétences acquises dans un parcours atypique et les interruptions de carrière qu'ils souhaitent porter à la connaissance du comité. L'appréciation portera sur la qualité et la pertinence des contributions, au regard du parcours. Les modalités d'adaptation du processus de recrutement seront précisées avec les établissements d'accueil.

Après vérification de l'éligibilité, les porteurs apporteront un avis scientifique et contribueront aux auditions organisées selon des modalités communes. Le comité paritaire procédera à la sélection finale en appréciant le parcours scientifique, l'adéquation au sujet, les compétences méthodologiques, l'autonomie, la motivation et la capacité à mener le programme dans les deux sites. Les modalités de dépôt seront également appliquées à cette étape.

Critères
Qualité du parcours et des contributions scientifiques
Adéquation des compétences scientifiques et techniques au sujet
Compréhension du projet et capacité à proposer une démarche réalisable
Motivation, autonomie et aptitude à collaborer dans les deux sites

Le calendrier et l'ordre des séjours seront arrêtés avec la personne retenue. Les démarches nécessaires à la mobilité seront préparées avec les services d'accueil. Un bilan conjoint à la fin du premier séjour et un rapport final à l'issue des vingt-quatre mois sont proposés pour assurer le suivi scientifique.